

Categorie de protection	Symbole	Usage	Taux de transmission de lumiere visible
0	 CEI 60417-5955	Ne protège pas des UV solaires, cette catégorie est réservée au confort et à l'esthétisme.	Transmettent entre 80 % et 100 % de luminosité.
1	 ISO 7000-2948	Faible protection, verres légèrement teintés, ils peuvent améliorer les contrastes par temps couvert.	Transmettent entre 43 % et 80 % de luminosité.
2	 ISO 7000-2949	Pour les ensoleillements moyens et les intersaisons aux conditions changeantes. Bonne protection contre l'éblouissement solaire.	Transmettent entre 18 % et 43 % de luminosité.
3	 ISO 7000-2950	Protection habituelle pour les activités d'hiver ou nautiques. Protection élevée contre l'éblouissement solaire.	Transmettent entre 8 % et 18 % de luminosité.
4	 ISO 7000-2951	Protection extrême pour la haute montagne, indispensable au-delà de 3000 mètres. Ces verres sont très foncés et sont interdits pour la conduite automobile.	Transmettent entre 3 % et 8 % de luminosité.